

YOU COULD BE A LIFE SAVER

**La loi sur le don d'organes va
changer au printemps 2023.**

À partir du printemps 2023, le système de don d'organes deviendra un système d'opt-out. La « loi de Daíthí » signifie que si le don d'organes est une possibilité après votre décès, vous serez considéré comme un donneur d'organes potentiel, à moins que vous ne choisissiez de vous retirer ou que vous fassiez partie d'un groupe exclu.



Pour en savoir plus, consultez le site :
organdonationni.info



Le don d'organes est une décision personnelle et vous aurez toujours le choix si vous souhaitez faire un don ou non.

Si vous ne souhaitez pas devenir un donneur d'organes, vous devez vous retirer du registre des donneurs d'organes du NHS. Vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à et après le changement de loi au printemps 2023.

D'ici là, si vous souhaitez être considéré comme un donneur après votre décès, veuillez continuer à enregistrer votre décision sur le registre des donneurs d'organes du NHS.

Quelle que soit votre décision, n'oubliez pas d'en parler à vos proches pour qu'ils vous soutiennent dans ce moment difficile.

Pour plus d'informations sur la modification de la loi ou pour enregistrer une décision de retrait, veuillez consulter le site organdonationni.info.

***Les groupes exclus comprennent :**

- Les personnes âgées de moins de 18 ans
- Les personnes qui n'ont pas la capacité mentale de comprendre la nouvelle loi
- Les visiteurs en Irlande du Nord
- Les résidents temporaires
Temporary residents

